



Département de la Vienne

Direction de l'Appui aux
Territoires et aux Communes
M. Béatrice MOUSSION
05 49 55 67 55
bmoussion@departement86.fr

Partenaires

- Préfecture et sous-préfectures de la Vienne
- Agence Nationale de Cohésion des Territoires
- Caisse des dépôts et consignations
- Opérateurs

Définition et enjeux publics

Les Espaces France Services délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, ils articulent présence humaine et outils numériques.

Au titre de ses compétences de solidarité territoriale et sociale et co signataire avec l'Etat du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), le Département souhaite garantir une offre de services en particulier pour les publics les plus démunis territorialement cohérente.

Les bénéficiaires

Communes, EPCI, Associations, La Poste

Les opérations concernées

Création ou labellisation d'un Espace France Services

L'accompagnement proposé

- Conseils et appui technique sur un projet de création et de labellisation d'un Espace France Services
- Aide à la prise de décision
- Accompagnement à la réalisation et sa mise en œuvre

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Accompagnement dans la préfiguration du projet d'un Espace France Services
- Aide à l'établissement d'un diagnostic pour définir le projet (formulation des enjeux et objectifs, analyse du contexte local, forces et faiblesses, besoins de la population locale, identification des partenaires)

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition d'une offre de services de l'Espace France Services et par opérateur

- Aide à la faisabilité technique du projet (choix du lieu, aménagement de l'espace, fonctionnement)

Accompagnement ciblé

- Accompagnement au montage financier de l'opération (investissement et fonctionnement)
- Aide à la constitution de dossiers de demande de financement, de labellisation auprès de la Préfecture

Les guides de référence

- Circulaire du Premier ministre n°6094/SG du 1^{er} juillet 2019